

Dépôt de bouteilles de protoxyde d'azote en éco-centre

Information

Besançon, le 24 octobre 2025



Mesdames, Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs les élu(e)s,

Pour vous, le SYBERT met en place une **solution provisoire de collecte des bouteilles de protoxyde d'azote usagées dans ses éco-centres (déchetteries)**. Depuis le 15 octobre, vous pouvez déposer **jusqu'à 10 bouteilles par jour** avec le badge d'accès de votre commune. Pour un nombre plus important de bouteilles, écrivez à contact@sybert.fr, une solution adaptée à vos besoins vous sera proposée.

Tous les principaux éco-centres du territoire sont points de collecte, sauf trois : Byans-sur-Doubs, Myon et Ornans (site provisoire).

Toutes les communes du territoire peuvent bénéficier de cette solution provisoire, hormis la Ville de Besançon qui dispose déjà d'un protocole de traitement au vu de la quantité de bouteilles collectées.

Un danger majeur pour nos agents et nos installations

Sans parler de l'enjeu de santé publique qu'elles représentent, les bouteilles de protoxyde d'azote jetées dans les poubelles, jaunes et grises, constituent un **danger majeur pour les agents** et les installations industrielles : le [centre de tri](#) des déchets ménagers et assimilés (recyclables) et [l'usine d'incinération \(UVE\)](#) des déchets ménagers résiduels.



Explosions et incendies

Les bouteilles de protoxyde d'azote, quelle que soit leur taille, sont des récipients sous pression qui peuvent exploser lors de leur traitement. Le 16 janvier 2025, **un agent de l'exploitant a failli être gravement blessé par l'explosion d'une bouteille** à l'usine d'incinération (UVE). En 2024, plus de **214 explosions ont été comptabilisées**, soit près d'une tous les deux jours. *De facto*, elles augmentent également le **risque d'incendie** dont les conséquences pourraient être majeures.

Les solutions de recyclage des corps creux

Le protoxyde d'azote est un **déchet "orphelin", c'est-à-dire sans solution de recyclage organisée**. Cette collecte constitue une réponse transitoire en attendant la mise en place d'une [filière REP](#) (responsabilité élargie du producteur).

En revanche, les bouteilles de gaz propane/butane sont à retourner gratuitement chez les revendeurs (avec ou sans bulletin de consignation), ainsi que les bouteilles d'hélium et les extincteurs.

Pour toute interrogation, une seule adresse à retenir:
contact@sybert.fr



SYBERT

Mail émis par le service Communication

03 81 87 89 39

communication@sybert.fr